

# *Saint Santin Cantalès*

*Bulletin Municipal n° 18 – Octobre 2024*



**MAIRIE – Le bourg – 15150 SAINT SANTIN CANTALES - tél 04 71 62 91 04  
- [mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr)**

**Permanences secrétariat de mairie :  
Lundi et vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h  
Le mercredi : 8 h à 12 h**

**Site : [www.saintsantincantales.fr](http://www.saintsantincantales.fr)  
Informations ponctuelles sur « Panneau Pocket »**

## Ouverture de l'auberge de Pays :

C'est le mercredi 03 juillet que Mr RUSSO Yves nouveau gérant a ouvert l'auberge sous le nom

« LE NAPOLI »

Plusieurs services vous sont proposés : dépôt de pain-journaux- épicerie- bar- restaurant- au niveau hébergement : 6 chalets dont un pour personne à mobilité réduite et 2 chambres d'hôtes dont une pour personne à mobilité réduite.

## Travaux de réhabilitation des murs de l'ancien cimetière :

Des travaux de réhabilitation des murs de l'ancien cimetière dont l'estimation est de 24 150 € H T. débiteront d'ici la fin de l'année. Le maître d'ouvrage retenu est Cantal Ingénierie et Territoires. L'opération consistera à poursuivre sa rénovation en réhabilitant les murs NORD, EST et SUD.

## Compostage :

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne propose aux particuliers des ateliers d'initiation à la pratique du compostage. Le prochain atelier aura lieu le 20 novembre au local technique du pont d'Orgon. Les inscriptions sont en ligne sur : [compost15.fr](http://compost15.fr) ou par téléphone au 04 71 49 33 30.

## A l'Ombre des Bouleaux :

Le club des aînés de Saint-Santin-Cantalès vient de dire au revoir à **Michel THERS**, son très actif co-président. Michel est décédé le 19 août 2024, ses obsèques ont été célébrées le 22 août en l'église Saint Anne, de notre commune.

Adhérent du club depuis très longtemps, Michel avait accepté d'en assurer la co-présidence, en février 2020 avec Mme Jeanne KURDZIELEWICZ, en remplacement de Mme Janine DUNION.

Malgré les contraintes sanitaires liées à la C.O.V.I.D en 2020, tous deux se sont investis pour sauvegarder la vie du club, « adhésions 2021 prise en charge par le club, pour tous les adhérents de 2020 ».

Chacun de nous (adhérents), se souvient des nombreux appels téléphoniques de Michel, s'inquiétant de la santé, des soucis et de cette fichue C.O.V.I.D !

La co-présidente, les membres du Conseil d'Administration et tous les adhérents, regrettent de ne pas avoir pu lui dire « **Merci** » **pour son dévouement.**

## Le SULLY :

Suite à un orage, dans la nuit du 20 au 21 juillet 2024, une charpentière du beau Sully, tilleul remarquable à grandes feuilles planté sous le règne du Roi Henry IV, d'un diamètre de 65 cm, a rompu. L'arbre présente donc un aspect fragile et déséquilibré. C'est la raison pour laquelle il fut nécessaire de faire faire rapidement, par une entreprise habilitée, une étude sur son état général et potentiellement sa dangerosité

Le lundi 22 juillet, au matin, le Maire contacta l'Office National des Forêts. Une visite de Mr Mikaël DAURIOS, expert Arbre-Conseil, de l'agence Auvergne Rhône Alpes, a eu lieu le mardi 23 à 15h30. Il a établi un diagnostic sanitaire et biomécanique de l'arbre.

## Cadre du Diagnostic

### Les différents objectifs qui découlent du travail demandé sont :

- Évaluer l'état mécanique et le fonctionnement physiologique de l'arbre.
- Détecter et quantifier les défauts de structure pouvant avoir une incidence sur sa tenue mécanique pour estimer la réversibilité éventuelle du processus de dégradation.
- Préconiser des interventions maintenant la sécurité des biens et des personnes, tout en prenant en compte les exigences biologiques essentielles.

### Analyse des risques :

Classer les arbres par quotient de risque à partir de trois facteurs :

La probabilité de rupture.

Les cibles et le potentiel d'impact (dimension de l'axe dangereux)

Cette méthode se décrit comme objective et rationnelle.

### Synthèse des préconisations :

**Option 1 : abattage avec démontage dans les meilleurs délais.**

Option 2 : taille de restructuration dans les meilleurs délais : conservation en trogne avec une réduction de l'ensemble des charpentières.

Taille d'entretien avec suppression de l'ensemble des rejets tous les trois ans maximum.

**Si option 2 retenue :** diagnostic approfondi au pied de l'arbre à 3 ans (avant le 24/07/2027)

C'est le mercredi 07 août 2024 qu'est intervenue l'entreprise, « Bois et Paysages » pour effectuer la taille de restructuration, avec une réduction de l'ensemble des charpentières.

**Pour mémoire, j'ai répondu dans Panneau Pocket (application mobile d'informations et d'alertes) aux différentes questions que j'ai reçues :**

*« Je comprends, la tristesse des habitants de notre commune, à la vue du résultat final, mais si le Maire n'avait pas insisté pour la conservation telle qu'elle est aujourd'hui et cela devant plusieurs personnes pour en témoigner, nous n'aurions plus pour mémoire que le socle en pierres.*

*Il m'est reproché d'avoir pris la décision seul, je dis oui, quand il y a un danger imminent, la décision à prendre est du devoir du Maire, afin de mettre en sécurité les personnes.*

*Il y a une chose qui m'interpelle, beaucoup de personnes me reproche d'avoir fait élaguer le SULLY, mais aucune de ces personnes, ne m'a parlé des conséquences si la charpentièrre était tombée dans la nuit du 20 au 21 juillet ou le jour d'une manifestation, voire d'un enterrement sur le toit d'une maison ou d'une voiture ! On parlerait de quoi aujourd'hui ? Je tiens à la disposition des personnes de la commune qui ont contesté l'élagage du SULLY et les autres aussi, le rapport complet du diagnostic et les préconisations d'intervention faites par l'expert de l'O.N.F. Trois personnes sont venues le consulter en mairie. »*

### **Protection du SULLY : question envoyée à Bois et Paysages SAS**

*« Suite à l'inquiétude de certaines personnes, concernant l'élagage du tilleul remarquable situé place Maurice TALIER, pouvez-vous nous indiquer si des mesures existent pour le protéger ? »*

**Réponse de Mr LACOSTE Jean Bernard, dirigeant de l'entreprise Bois et Paysages SAS.**

« Bonjour,

Alors je vais essayer de répondre le plus clairement possible.

L'arbre a été élagué pour sécuriser l'espace public. Ce n'est pas une taille qui vise à améliorer son état sanitaire. La taille a été extrêmement sévère, pour suivre les préconisations de l'expert ONF.

Clairement il a demandé de sécuriser au maximum l'espace.

Entre la déchirure suite à la chute de la branche et la forte taille, l'arbre présente d'énormes plaies. La variante proposée par l'ONF était l'abattage pur et dur. Donc l'option de taille forte était la seule qui laisse une chance de survie à cet arbre. Toutefois cette chance est mince, il est très abîmé et je pense que vous en êtes tous conscients.

Et s'il repousse il faudra le contenir régulièrement, son tronc ne permettant plus de tenir de grosses branches.

Une fois ce constat fait, il est légitime de se demander comment l'aider ? Les plaies sont trop grosses pour envisager des mastics ou des cicatrisants.

Je ne vois pas ce que vous pourriez faire qui serait efficace, au contraire toute intervention risquerait de provoquer de nouvelles blessures. Pas de béton, ciment autres colmatages qui sont dangereux et contraire à l'équilibre biologique de l'arbre.

La seule chose qui pourrait l'aider vraiment c'est l'aménagement du sol, avoir un sol perméable autour de l'arbre lui donnerait un sol plus vivant, plus de ressources en eau. Mais ce n'est pas simple à mettre en œuvre. (Enlever le goudron pour mettre une pelouse...)

Voilà un avis »

### **Commémoration du 80ème anniversaire des combats de Clavière du 11/06/1944**

La cérémonie a eu lieu le 11 juin 2024 à 10h30 au cimetière, devant le carré des combattants qui ont perdu la vie lors des combats du 11 juin 1944 soit exactement 80 ans. Parmi les habitués, nous avons eu le plaisir d'accueillir les élèves de la classe de Madame la Directrice qui ont fait des recherches et une synthèse sur cette terrible journée qui coûta la vie à sept enfants de notre commune.

La gerbe a été déposée par deux élèves.

Pour plus d'informations sur cette terrible journée, je vous invite à aller sur le site de la commune, choisir l'onglet histoire : <https://www.saint-santin-cantales.fr>



### **HISTOIRE DE LA 26 EME COMPAGNIE DE RÉSISTANTS FORMÉE À SAINT-SANTIN-CANTALES QUI LIVRA COMBAT À CLAVIERES LE 11 JUIN 1944.**

Synthèse sur la 26 eme compagnie de résistants (je préfère le mot résistant à celui de maquisard) qui fut formée dans les bois de SAINT-SANTIN-CANTALES à la fin du printemps 1943 autour d'un noyau de réfractaires au travail obligatoire (S.T.O) ils travaillaient au sein de l'entreprise forestière d'OSTERTAG, en mai 1944 la 26 eme compagnie rejoint La RESSEGUE de la BALBARIE (SIRAN)

### **Réunion du CCAS pour les colis de Noël à l'attention des seniors :**

Le 08 octobre, les membres du CCAS (Françoise BAYLE - Dominique GIDASZEWSKI – Sylvie LAPIÉ – Nadia SAUZEAU – Louisa THOMAS) se sont réunis pour le choix du colis de Noël destiné aux personnes de plus de 70 ans. (Etaient excusés : Odette CLERMONT - Christophe BOUYGUES – Alain ESPALIEU)

Une consultation avait été faite auprès des 3 caves, Gamme Vert et Carrefour Saint Paul. C'est la proposition de CARREFOUR qui a été retenue.

Cette année, Monsieur et Madame BRIAND Michel et Thérèse proposent d'offrir le sapin qui sera installé sur la place.

**Ateliers mémoires pour les seniors :** Un atelier mémoire est organisé par le Club des Aînés, tous les vendredis après-midi à la salle d'activités et du lien social rue de la Poste : les prochaines dates sont les 18 octobre, 8 et 15 novembre et les 6 et 13 décembre.

**Permanences Maison France Services :** Pour vous accompagner dans les principales démarches administratives quotidiennes, répondre à vos questions et vous aider dans les démarches en ligne, vous pouvez faire appel à « **Maison France services** », rue Emile Dumas, 15 150 Laroquebrou.

Un ordinateur et une imprimante sont mis à votre disposition en libre-service.

Partenaires nationaux :



**Des partenaires locaux** proposent également des permanences une fois par mois : SO-LIHA (Solidaires pour l'habitat), CANTAL RENOV, la Protection Maternelle et Infantile, les ateliers numériques et DISPO Services qui organise chaque mardi après-midi une rencontre entre les demandeurs d'emploi et les employeurs.

**CONTACT : 04 71 46 05**

[msp.laroquebrou@chataigneraie15.fr](mailto:msp.laroquebrou@chataigneraie15.fr)

**ATELIERS NUMERIQUES :**



Un atelier est **possible sur Saint Santin Cantalès** sur inscription (entre 1 et 5 personnes)  
Se faire inscrire au 04.71.49.33.30

**URBANISME : Démarches en ligne ....**

**Vos démarches d'urbanisme**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme peut être déposé en ligne via un portail de dépôt\* avec une instruction dématérialisée.

Ainsi, vous pouvez effectuer vos démarches d'urbanisme directement en ligne, 24h/24, 7 jours/7, depuis chez vous.

*Cela ne signifie nullement l'arrêt de l'accueil en Maine : vous pouvez toujours déposer votre demande sous format papier auprès de la commune concernée par le projet.*

\*<https://public-ads.caba.fr>

**SERVICE CABA**  
[serviceads@caba.fr](mailto:serviceads@caba.fr)  
tél : 04 71 45 60 14  
Site : <https://public-ads.caba.fr>

**Démarches d'urbanisme en ligne**

# Délibérations du Conseil Municipal du 05 juin 2024

## Auberge de pays : bail commercial avec le nouveau gérant :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la candidature de Mr RUSSO en remplacement de Mr CAVRO, qui a cessé ses fonctions au 15/04/2024.

## **Il rappelle les conditions de cette gérance :**

**Loyer mensuel** : 450 € comprenant le logement de fonction, la gestion de l'auberge-épicerie- dépôt de pain- journaux- location des chalets- local technique et gestion du point poste.

Une clause pour le point épicerie-pain-journaux : si cessation de l'une de ces activités, une pénalité de 300 € par mois sera appliquée.

Une caution de 10 000 € sera demandée dès l'installation du nouveau gérant.

## **Frais de fonctionnement :**

Tous les frais de fonctionnement seront à la charge du gérant y compris livraison de gaz- frais EDF- entretien du matériel mis à disposition : équipement de cuisine, bar, restaurant.

Chaque année un état des lieux sera réalisé sur tous les bâtiments concernés et le gérant devra fournir les attestations d'assurance pour les risques locatifs, ainsi que les contrats d'entretien nécessaire au bon fonctionnement des équipements mis à disposition (chaudière gaz- entretien de matériel de cuisine (hotte, matériel de cuisine ...).

**Partie espaces verts-aire de jeux** : l'entretien sera pris en charge par le gérant. Les jeux restent à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

Autorise le Maire à signer le bail commercial à intervenir avec Mr RUSSO, auprès de Maître CHAVIGNIER notaire à Laroquebrou, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

## **Pour remplacer l'adjoint technique momentanément absent, une délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles a été prise.**

Le recrutement d'un agent technique mis à disposition par l'association DISPO Services nous a permis depuis juillet 2024 de continuer l'entretien des espaces verts dans la commune.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels, indisponibles dans les cas fixés par l'art L.332-13 du code général de la fonction publique à savoir :

- Lorsqu'il sont autorisé à exercer leurs fonctions à temps partiel.
- Lorsqu'il sont indisponibles, de droit ou sur demande.
- Lors d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage.
- Lors d'un congé accordé pour raisons de santé, maternité ou parental.
- Les contrats établis sur ce fondement sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, dans la limite de l'absence du fonctionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le Maire à signer les contrats de travail correspondants et tous documents relatifs à ces recrutements.

## **Réseau d'eau : remplacement d'un surpresseur à Saint Rames**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur LACARRIÈRE Sébastien lui a indiqué que le surpresseur qui lui permet d'alimenter en eau sa maison d'habitation est défectueux.

En 2009, lors de la pose, le Conseil Municipal avait pris une délibération pour une prise en charge du financement à 50 % ce qui représentait 600 € HT.

Un devis de 1204,64 € HT a été établi par la SARL MARONCLE frères, spécialisée en plomberie, chauffage et électricité.

Mr LACARRIERE Sébastien demande la prise en charge par la commune.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge l'intégralité des frais considérant que des travaux de même nature, sont actuellement en cours et financés par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition et autorise Mr le Maire à émettre le mandat correspondant.

## **Fermeture de l'école : convention avec la commune de Laroquebrou pour la scolarisation des élèves du primaire et maternelle.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la fermeture de l'école, les élèves domiciliés sur la commune devront être scolarisés à Laroquebrou, école de rattachement.

Une convention sera signée entre la mairie de Laroquebrou et celle de Saint-Santin-Cantalès, pour définir les modalités d'inscription.

En ce qui concerne le transport scolaire, après les renseignements pris auprès des services compétents, la commune ne peut pas intervenir dans le financement du transport scolaire qui est, à ce jour, d'un montant de 120 € par enfant, payable à l'inscription et remboursé de 105 € par le gestionnaire de ce service, « la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne ».

Le reste à charge pour les familles s'élève à 15 € par an et par enfant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et s'engage à inscrire chaque année le financement nécessaire à la scolarisation des enfants de la commune.

## **Syndicats départementaux d'énergie du Cantal : proposition de re-adhésion au groupement de commandes de fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège, l'Aveyron, du Cantal, la Corrèze, du Gers, de Haute-Loire, du Lot, du Gard, la Lozère, des Hautes-Pyrénées, du Pays Catalan, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, ont constitué un groupement de commande pour l'achat et la valorisation d'énergies l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le syndicat du Tarn est le coordonnateur.

Considérant que les membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres. Considérant que la commune de Saint-Santin-Cantalès, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de l'adhésion de la commune, au groupement de commande précité et autorise Mr le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

# ETAT CIVIL

## MARIAGE

Le 22 juin 2024, de Julien Alexandre AIGUEBONNE et Adeline Anne Hélène FAURE, domiciliés 10 chemin de Pruns.

Le 12 juillet 2024, à la mairie de Saint Illide, de Axelle CHAPEYRON et Adrien ESCUROUX, domiciliés 1 chemin de vals.

## DÉCÈS

Le 17 juin 2024, de Joseph LAPIÉ, à l'âge de 96 ans, domicilié 14 rue Orchidées.

Le 04 juillet 2024, de Bernard NOYGUES à l'âge de 69 ans, domicilié 16 chemin de Malbert.

Le 19 Août 2024, de Michel THERS à l'âge de 82 ans, domicilié 1 chemin des Caïres

## INFORMATIONS GENERALES :

**Pour des questions ou problèmes sur les sites de colonnes de tri (ordures ménagères, cartons, verres, emballages plastiques) :** contacter la mairie au 04 71 62 91 04 ou par mail à : [mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr)

**Pour un problème sur le réseau d'eau :** le signaler au Maire au 06.89.98.31.32, M. FRONTEAU au 06 77 39 03 06 ou par mail à : [mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr)

**Vous constatez un point d'éclairage public défectueux :** merci de le signaler à la mairie ou par mail.

**Recensement militaire :** les jeunes ayant 16 ans révolus doivent se rendre en mairie pour être recensé. La journée d'appel se fait dans la 17<sup>ème</sup> année.

### **Déchetterie du Pont d'Orgon :**

**Heures d'ouverture :** le lundi, mercredi et jeudi de 14 H à 18 H – et le Samedi de 9 H à 12 H.

**Médiathèque Départementale :** Les livres peuvent être empruntés aux horaires d'ouverture de la Mairie. Vous pouvez également réserver les documents de la Médiathèque Départementale, sur le site : <https://culture.cantal.fr> et les faire venir dans un lieu de dépôt le plus près de chez vous.

**Maison France services - rue Emile Dumas, 15 150 Laroquebrou – contact : 04 71 46 05 11 ou mail [msp.laroquebrou@chataigneraie15.fr](mailto:m.sp.laroquebrou@chataigneraie15.fr)**

**Inscription pour ateliers Numériques :** 04 71 49 33 30

**Urbanisme : Service CABA – contact : Mme DARDILHAC - 04 71 45 60 14**

### **Numéros Utiles :**

MAIRIE :		04.71.62.91.04
ESPALIEU Alain	Maire	06.89.98.31.32
BRIAL Jean	1 <sup>er</sup> Adjoint	07 88 46 43 70
FRONTEAU Éric	2 <sup>ème</sup> Adjoint	06 77 39 03 06
LAPIÉ Sylvie	3 <sup>ème</sup> Adjointe	06 83 56 15 75

## PROJET CRÉATION BIBLIOTHEQUE-LUDOTHEQUE



Nous disposons de jeux, de jouets et de livres pour enfants jusqu'à 10/12 ans qui pourraient être destinés à la création d'une bibliothèque ludothèque avec la possibilité de prêt de jeux et de livres.

Ce lieu offrirait également un espace de jeux aux enfants, sous la surveillance d'un de leur parent.

QUESTIONNAIRE	ENTOURER	ENTOURER	ENTOURER
1. Etes-vous parent d'un ou de plusieurs enfants ?	OUI	NON	
Si OUI, inscrivez SVP les âges de vos enfants :	..... ANS	.....ANS	.....ANS
2. Si vous êtes parent, seriez-vous amené à fréquenter ce lieu ?	OUI	NON	
Si OUI, régulièrement, occasionnellement ou rarement ?	REGULIEREMENT	OCCASIONNELLEMENT	RAREMENT
3. Si vous êtes grand-parent, seriez-vous intéressé à fréquenter ce lieu avec vos petits-enfants ?	OUI	NON	
Si OUI, régulièrement, occasionnellement ou rarement ?	REGULIEREMENT	OCCASIONNELLEMENT	RAREMENT
4. Avez-vous une autre idée de projet qui pourrait être proposé (équipement, services...) :			
5. Etes-vous assistante maternelle ?	OUI	NON	
Si vous êtes assistante maternelle, seriez-vous intéressée pour fréquenter ce lieu ?	REGULIEREMENT	OCCASIONNELLEMENT	RAREMENT

Merci de répondre à ce **questionnaire** et de nous le retourner par mail à l'email : [mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr) ou de le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 15 novembre 2024.

Pour la commune,

Mme LAPIÉ Sylvie, adjointe en charge des affaires sociales et scolaires